CA 2024-2025-25
2024-11-14
Points 1 à 9.6

PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT-CINQUIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2024-2025 TENUE LE 14 NOVEMBRE 2024, À COMPTER DE 8H30 À L'INTERCONTINENTAL, SALLE BELFOUR ET PAR VISIOCONFÉRENCE WEBEX

Sont présents :

- M^me^ la bâtonnière Catherine Claveau
- M^e^ Marcel-Olivier Nadeau, vice-président
- M^e^ Mylène Lemieux-Ayotte, vice-présidente
- M^e^ Karine Beaudry (virtuellement)
- M^e^ Rémi Bourget
- M^e^ Extra Junior Laguerre
- M^e^ Régis Boisvert
- M^e^ Caroline Gagnon
- M^e^ Elhadji Madiara Niang
- M^e^ Maxime Bernatchez
- M^e^ Élisabeth Jutras
- M^e^ Simon Tremblay
- M. Gérald Belley
- M. Pierre Delisle
- M^me^ Nancy Potvin
- M^me^ Diane Sicard-Guindon

Sont invités :

- M^me^ Nathalie Thibert, directrice du Service des finances (point 7.1)
- M^e^ Pierre Lafrenière, président du Comité des finances et d'audit (point 7.1)
- M^e^ Julie Allard, directrice du Service des technologies de l'information et responsable de la protection des renseignements personnels (point 6.1)
- M^e^ Marie-Chantal Thouin, directrice des affaires d'assurance (point 7.6)

Autres participants :

- M^e^ Catherine Ouimet, directrice générale
- M^e^ André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre
- M. Tristan Gassert, attaché au cabinet de la bâtonnière et à la direction générale

Secrétaire de la séance :

- M^e^ Sylvie Champagne

1. MOT DE BIENVENUE

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil d'administration.

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

Les membres adoptent l'ordre du jour tel que soumis.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER l'ordre du jour suivant :

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DES 25, 30 SEPTEMBRE, 11, 17, 22, 24 ET 31 OCTOBRE 2024

1.3 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA BÂTONNIÈRE

1.4 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

1.5 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

2. DOSSIERS STRATÉGIQUES

2.1 ACCÈS À LA JUSTICE

2.1.1 CONVENTION D'HONORAIRES PROFESSIONNELS

2.2 MODERNISATION DU SYSTÈME PROFESSIONNEL

3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP

3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES

3.2 PLAN D'ACTION POUR AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DU TAL

3.2 CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES

4. GOUVERNANCE

4.1 ENTITÉ DE NATURE ASSOCIATIVE

5. PROTECTION DU PUBLIC

5.1 DOSSIERS EXERCICE ILLÉGAL

6. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS

6.1 RAPPORT DU COMITÉ TI

7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS

7.1 PRÉSENTATION DU SOMMAIRE DU CFA DU 7 NOVEMBRE

7.2 SUIVI DU CONSEIL DES SECTIONS

7.3 SIGNATURE DE LA DÉCLARATION DE MONTRÉAL POUR IA

7.4 INTERVENTION JUDICIAIRE

7.5 PARAJURISTES

7.6 FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC

7.7 RAPPORT DU COMITÉ RH

7.8 RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE DEUX EXPERTS-COMPTABLES - SERVICE DE LA QUALITÉ DE LA PROFESSION/SECTEUR INSPECTION PROFESSIONNELLE

8. DIVERS

9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION

9.1 TABLEAU – EXERCICE ILLÉGAL

9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS – FONDS D'INDEMNISATION

9.3 RAPPORTS DE VOTATION – SÉANCES VIRTUELLES DU 25 SEPTEMBRE, 11 OCTOBRE ET 8 NOVEMBRE 2024

9.4 AVIS DU CIQ SUR LA DÉFINITION DE LA MISSION DE PROTECTION DU PUBLIC

9.5 JUGEMENT DE LA COUR SUPÉRIEURE DU 23 OCTOBRE 2024

9.6 RAPPORT SUR LA SANTÉ MENTALE DES AVOCATS, PHASE 2

1.2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 25, 30 SEPTEMBRE, 11, 17, 22, 24 ET 31 OCTOBRE 2024

Inf : Les membres du Conseil d'administration approuvent les procès-verbaux des séances des 25, 30 septembre, 11, 17, 22, 24 et 31 octobre 2024.

Les membres discutent du caviardage de certaines sections du procès-verbal du 30 septembre 2024.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux des séances des 25, 30 septembre, 11, 17, 22, 24 et 31 octobre 2024.

1.3 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA BÂTONNIÈRE

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau présente son rapport d'activités.

Elle invite les membres à lui poser des questions :

- Des membres soulignent avoir reçu des commentaires de membres du Barreau soulignant le manque de clarté de certains appels de candidatures pour des postes de juges à la Cour du Québec dans certains districts. Dans la description du poste, on mentionne que ces juges seront appelés à siéger dans le Nord du Québec. Or, il faudrait clarifier le nombre de semaines lors desquelles les juges seront appelés à siéger dans le Nord. Autrement, l'information est insuffisante pour permettre aux membres du Barreau de pas déposer leurs candidatures en toute connaissance de cause.

  Madame la bâtonnière Catherine Claveau s'engage à en discuter avec le juge en chef.

[redacted]

- En réponse à la question d'un membre, madame la bâtonnière Claveau résume la rencontre tenue avec les organisateurs d'un nouveau service de référencement.

- En réponse à la question d'une membre, Me Champagne répond qu'une nouvelle entente temporaire a été signée avec le ministère de la Justice dans le cadre de la négociation des tarifs d'aide juridique. Celle-ci est valide jusqu'au 31 mars 2025.

1.4 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Inf : Me Catherine Ouimet présente son rapport d'activités de la directrice générale et souligne certains points :

[redacted]

[redacted]

- **Blanchiment d'argent** : Ce dossier a été discuté lors de la dernière conférence de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada. Le Groupe d'action financière était présent pour présenter leur plan d'action. Dès janvier 2025, le GAFI débutera son analyse sur trois volets : 1) évaluation des facteurs de risques 2) évaluation des outils à la disposition des ordres pour contrôler et sanctionner 3) évaluation de la capacité de détecter les risques et de les régler.

  Plusieurs initiatives seront déployées par le Barreau du Québec prochainement : 1) Formation à l'École du Barreau; 2) Formation continue; 3) Formation spécialisée de certains employés du bureau du syndic et de l'inspection professionnelle; 4) Mise en place d'ententes avec les autorités fédérales et provinciales visant la communication d'information au Barreau du Québec; 5) Mise en place d'ententes avec les banques pour l'accès à l'identification des risques et l'accès en continu aux comptes en fidéicommis.

  En réponse à la question d'un membre, M^{e} Ouimet indique qu'il existe déjà des dispositions dans le *Code de déontologie des avocats* à cet égard.

  L'accès aux comptes en fidéicommis en continu permettrait d'identifier les risques rapidement et de faciliter les enquêtes.

- **Réaménagement des locaux** : Une réunion spéciale du Comité de finances et d'audit aura lieu d'ici la fin de l'année. Plusieurs scénarios ont été évalués. Les sommes à investir pour ce dossier seront importantes. Le sujet sera présenté au Conseil d'administration l'année prochaine.

  Les membres discutent de ce sujet.

Elle invite les membres à lui poser des questions sur son rapport d'activités.

En réponse aux questions des membres, M^{e} Ouimet fait le point sur les dossiers suivants :

- **Rencontre avec le CAIJ** : Un sondage a été transmis aux membres par le CAIJ. L'optimisation des locaux du CAIJ débute.
- **États généraux sur la Justice** : Des discussions ont lieu en ce moment avec l'IQRDJ et la Chambre des notaires pour établir la portée du projet.
- **Éducaloi** : Des échanges ont eu lieu à la suite de la dernière séance du Conseil d'administration. Éducaloi fournira des documents et de l'information à la suite de demandes du Barreau du Québec. Une rencontre aura lieu prochainement avec le nouveau président d'Éducaloi et la Chambre des notaires pour discuter du dossier.

1.5 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Inf : M[e] Catherine Ouimet présente le rapport de la direction générale.

2. DOSSIERS STRATÉGIQUES

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau présente la note de service résumant l'état des travaux pour chacun des dossiers stratégiques.

Table de concertation en matière de jeunesse

Madame la bâtonnière Catherine Claveau et M[e] Sylvie Champagne confirment qu'il n'y a pas eu d'avancées dans les derniers mois. Les dernières rencontres ont été reportées ou annulées en raison du manque de disponibilité des intervenants.

Un membre émet des commentaires sur le déploiement des arches de sécurité au Palais de justice de Québec. Le déploiement a été laborieux en raison de problèmes de communication. L'information aurait été transmise à la dernière minute aux intervenants concernés, dont les constables spéciaux.

Négociation des tarifs d'aide juridique

M[e] Champagne rappelle l'historique de création du CITAJ et son mode de fonctionnement. Le CITAJ a été créé à la suite d'une recommandation du groupe de travail indépendant sur les tarifs d'aide juridique invitant le Barreau à transférer la négociation des tarifs d'aide juridique à une autre entité. Le CITAJ termine présentement l'analyse fine des coûts liés à chaque acte posé par les avocats.

Dans l'intervalle, durant les travaux du CITAJ, une entente temporaire avait été conclue prévoyant certaines augmentations préliminaires en attendant les conclusions de l'analyse fine. Cette entente temporaire a pris fin le 31 mars 2024. Le gouvernement souhaitait que cette entente temporaire devienne une entente permanente. Le CITAJ désirait plutôt renouveler l'entente temporairement pour une année additionnelle le temps de terminer l'analyse et de négocier l'entente finale. Finalement, l'entente temporaire a été renouvelée jusqu'au 31 mars 2025.

Afin de donner suite à la recommandation du groupe de travail indépendant, le gouvernement a ajouté, dans le projet de loi 78, une disposition prévoyant une interdiction pour un ordre professionnel de financer une organisation qui négocie les tarifs d'aide juridique, ce qui empêcherait le Barreau de financer le CITAJ.

Des discussions ont lieu en ce moment avec le gouvernement pour modifier le libellé restrictif de cet article afin de permettre le financement de ces organisations pour la réalisation d'activités liées à la mission de protection du public. On demande également de permettre au Barreau de continuer à financer sur le volet de la négociation des tarifs d'aide juridique pour une période transitoire jusqu'à ce que cette organisation ait la capacité de négocier.

Un membre suggère d'ajouter aux demandes que cette organisation soit financée par le ministère de la Justice. Cela fait partie des demandes actuelles.

2.1 ACCÈS À LA JUSTICE

2.1.1 CONVENTION D'HONORAIRES PROFESSIONNELS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Madame la bâtonnière Catherine Claveau présente les recommandations qui découlent des travaux liés à la convention d'honoraires professionnels et la facturation. Elle demande les commentaires des membres.

Les membres discutent des recommandations du groupe de travail. Les membres discutent particulièrement du montant plafond recommandé dans le cadre de l'exception de convenir d'une convention d'honoraires.

M^{e} Ouimet précise qu'une clause serait aussi ajoutée à la convention d'honoraires relative à l'utilisation de l'intelligence artificielle.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les recommandations présentées par le groupe de travail.

2.2 MODERNISATION DU SYSTÈME PROFESSIONNEL

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M^{e} Catherine Ouimet présente les modifications obtenues au projet de loi 67 à la suite des représentations du Barreau du Québec. Elle salue notamment les modifications ajoutées en lien avec la possibilité de déployer des projets pilotes.

En réponse à la question d'un membre, M^{e} Ouimet précise qu'il s'agit d'une première étape de modernisation. Un autre projet de loi sera présenté prochainement sur le sujet.

3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP

3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

3.2 PLAN D'ACTION POUR AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DU TAL

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Une membre félicite le groupe de travail pour le plan d'action. Elle suggère la mise en place d'un programme de médiation au Tribunal du logement (TAL).

Cet élément sera ajouté au plan d'action.

À la question d'un membre, M^{e} Ouimet souligne que ce plan d'action est un point de départ. Le plan évoluera au fil des discussions avec le TAL.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par le Secrétariat de l'Ordre et affaires juridiques en date du 30 octobre 2024

D'APPROUVER le plan d'action, présenté dans le tableau, comme mesures possibles auxquelles le Barreau du Québec contribuerait, afin d'améliorer l'accès et le fonctionnement du TAL.

3.3 CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M^{e} Sylvie Champagne présente les recommandations de représentations dans le cadre des consultations prébudgétaires.

Une membre indique l'importance de préciser que les sommes investies pour les modes de prévention et de résolution des différends entraineront des économies à terme.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les recommandations et les adoptent.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER les recommandations prioritaires du Barreau du Québec dans le cadre des consultations prébudgétaires 2025.

4. GOUVERNANCE

4.1 ENTITÉ DE NATURE ASSOCIATIVE

[redacted]

5. PROTECTION DU PUBLIC

5.1 DOSSIERS D'EXERCICE ILLÉGAL

5.1.1 DOSSIER [redacted]

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Me Caroline Gagnon sort de la salle des délibérations pour ce point.

[redacted]

Les membres sont en accord avec la recommandation de déposer une poursuite pénale dans ce dossier.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[redacted]

5.1.2 DOSSIER [redacted]

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Les membres sont en accord avec la recommandation de déposer une poursuite pénale dans ce dossier.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[redacted]

6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS

6.1 RAPPORT DU COMITÉ TI

Inf : M^e^ Julie Allard présente le rapport du Comité TI.

Une réunion du Comité TI a eu lieu le 25 octobre dernier. Ont été discutés :

- **Le budget de transformation numérique** : On a évalué la possibilité de retenir les services d'une firme externe pour accompagner le Barreau du Québec dans le cadre de la transformation numérique. Les coûts étaient élevés. À la suite de discussions avec le Comité TI, on privilégiera une approche de services à la pièce.
- **Le plan de relève informatique** : Le dernier plan datait de plusieurs années. Une bilan d'impact sur les activités (BIA) a été complétée afin de faire l'inventaire des besoins de relève de chacun des services. À la suite de cette étude, il a été recommandé de mettre en place un nouveau plan de relève infonuagique pour l'ensemble des infrastructures. Le Comité TI a avalisé cette recommandation.

M^e^ Ouimet ajoute que le plan de relève fait partie des mesures de mitigation identifiées dans le cadre de l'exercice de gestion des risques.

M^e^ Allard discute finalement de l'acquisition d'un système de gestion des apprentissages (SGA) en cours pour la formation continue obligatoire. Le logiciel Lara de SVI solutions a été retenu. Il s'agit du système utilisé par l'École du Barreau.

M^e^ Ouimet indique que le SGA sera arrimé au nouveau référentiel de compétence de l'avocat qui sera soumis pour adoption au Conseil d'administration prochainement. Le déploiement aurait lieu au début de la prochaine période de formation continue au printemps 2025.

M^e^ Niang informe le Conseil d'administration sur la prise en considération du nouveau plan directeur TI dans le cadre de la décision d'acquisition d'un logiciel auprès d'un fournisseur externe.

7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS

7.1 PRÉSENTATION - RAPPORT FINANCIER DU 30 JUIN 2024

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M^me^ Nathalie Thibert et M^e^ Pierre Lafrenière présentent le rapport du Comité de finance et d'audit et l'état des résultats au 30 septembre 2024.

M^e^ Lafrenière présente le rapport du Comité des finances et d'audit à la suite de leur réunion du 7 novembre 2024 :

- **Service confidentiel anonyme de dénonciation des employés** : Le rapport trimestriel pour la période se terminant au 30 septembre 2024 confirme qu'aucun incident n'a été signalé.

- **Négociations syndicales avec les professionnels** : La directrice générale a fait état du statut des négociations.

- **Réaménagement des locaux** : La directrice générale a informé le comité des démarches entamées jusqu'à maintenant afin de recueillir toutes les informations nécessaires pour étudier l'ensemble des scénarios relatifs la prise de décision quant au réaménagement des locaux de la Maison du Barreau. Une réunion spéciale sera prévue prochainement avec le comité afin d'analyser l'ensemble des options et émettre des recommandations financières pour que la discussion soit bien appuyée au Conseil d'administration.

[redacted]

- Le rapport financier pour l'exercice terminé au 30 septembre 2024 a été présenté par la directrice des Finances.

  M^me^ Thibert présente l'état des finances au 30 septembre 2024 pour l'ensemble des fonds. Elle présente et explique les écarts entre l'état des résultats et le budget.

  Elle invite les membres à lui poser des questions :

- **Régime complémentaire de retraite des employés du Barreau :** Les résultats de l'actif net disponible ont été présentés. La présidente du Comité de placements du comité de retraite a présent son rapport. [redacted]

- **Fonds du patrimoine : L'état du fonds du patrimoine a été présenté.**

- **Budget 2025-2026 prévisionnel et Projections financières 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 :** À titre d'information, une revue du réel projeté 2024-2025 et des projections financières a été présentée au CFA détaillant les revenus, les dépenses et les surplus (déficits) au cours des années. Une analyse de l'évolution des surplus non affectés a également été présentée.

- **Rapport de suivis :** Un document de suivis a été déposé au comité, abordant plusieurs points, dont deux en particulier : 1. La reprise des activités comptables de l'École du Barreau du Québec par l'équipe des finances du Barreau, effective à la mi-octobre, et 2. L'audit du Barreau du Québec et de ses entités affiliées. Le comité a pris la décision de reconduire le mandat actuel de RCGT pour une durée de deux ans, en raison de la charge de travail additionnelle qu'entraîne la reprise des activités comptables pour l'équipe des finances du Barreau. Un sommaire exécutif sera préparé et présenté lors de la prochaine réunion du CFA en janvier 2025. Par la suite, la proposition d'honoraires sera soumise pour examen lors de votre réunion de février 2025.

7.2 SUIVI DU CONSEIL DES SECTIONS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du projet de procès-verbal de la séance du Conseil des sections du 1er et du 2 octobre 2024.

Les membres du Conseil d'administration font un retour sur leur participation au Conseil des sections.

7.3 SIGNATURE DE LA DÉCLARATION DE MONTRÉAL POUR IA

Inf : Me Catherine Ouimet rappelle que cette déclaration existe depuis un moment. Le conseiller en technologies prédictives et intelligence artificielle du Barreau recommande la signature.

En réponse à la question d'un membre, Me Ouimet indique que la signature du Barreau implique un engagement du Barreau à agir conséquemment aux valeurs de cette déclaration. Actuellement, les outils développés par le Barreau reflètent ces valeurs.

Les membres sont en accord à ce que le Barreau du Québec signe la déclaration de Montréal pour l'intelligence artificielle.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par M^e^ Catherine Ouimet, directrice générale, et M^e^ Philip Louis, conseiller en technologies prédictives et intelligence artificielle, daté du 18 juillet 2024;

D'AUTORISER la signature de la Déclaration de Montréal pour un développement responsable de l'IA;

DE RÉAFFIRMER les principes qui s'y retrouvent comme s'alignant aux valeurs du Barreau dans le cadre des travaux relatifs à l'intelligence artificielle et de son utilisation dans la pratique du droit.

7.4 INTERVENTION JUDICIAIRE

Inf : M^e^ Sylvie Champagne résume le dossier. Elle précise que depuis le dépôt du recours la Cour suprême du Canada a avisé du retrait des jugements unilingues de son site internet. Malgré cette démarche, Droits collectifs du Québec maintient son recours. La bâtonnière a été sollicitée pour que le Barreau du Québec intervienne dans ce dossier.

Bien que le Barreau du Québec soit en accord avec le principe de la nécessité de traduire ces jugements, la judiciarisation du dossier n'est pas le meilleur moyen selon le Barreau du Québec pour régler cet enjeu. On recommande de continuer les démarches déjà entreprises pour trouver une solution.

En réponse à la question d'une membre, M^e^ Champagne confirme que le Barreau garde toujours la discrétion de demander d'intervenir ou non dans un dossier judiciaire.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour ne pas intervenir dans ce dossier.

En réponse à la question d'un membre, M^e^ Ouimet indique être toujours en discussion avec des instituts de traduction pour ces traductions. L'intelligence artificielle ne serait pas une solution pour cette traduction.

La communication transmise à Droits collectifs du Québec précisera l'accord du Barreau avec le principe, mais la volonté du Barreau du Québec de continuer ses démarches pour trouver une solution alternative qui n'implique pas l'utilisation des tribunaux.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques en date du 5 novembre 2024 et les documents qui l'accompagnent;

DE NE PAS INTERVENIR dans le dossier *Droits collectifs du Québec* c. *Bureau de la Registraire de la CSC en Cour fédérale*.

7.5 PARAJURISTES

Inf : Me Sylvie Champagne fait état des dernières démarches dans ce dossier. Elle résume les orientations soumises au Conseil d'administration commentaires. L'objectif des orientations est de favoriser l'accès à la justice. Il s'agit d'une première phase d'encadrement. On a tenté de trouver une suggestion qui met en balance l'accès à la justice et la protection du public.

[redacted]

7.6 FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC

7.6.1 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2024

Inf : Me Marie-Chantal Thouin, directrice des affaires d'assurance, présente l'examen de la situation financière du FARPBQ au 31 mars 2024.

7.6.2 ÉTABLISSEMENT DE LA CIBLE INTERNE (TCM CIBLE)

Inf : M^e^ Marie-Chantal Thouin, directrice des affaires d'assurance, présente comment a été établie la cible interne (TCM cible) recommandé par le Comité des affaires d'assurance.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour maintenir la cible interne à 320 %.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par M^e^ Marie-Chantal Thouin, directrice des affaires d'assurance en date du 4 novembre 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des affaires d'assurance;

DE MAINTENIR la cible interne à 320 %.

7.6.3 ÉVALUATION DU PASSIF DES POLICES AU 30 SEPTEMBRE 2024

Inf : M^e^ Marie-Chantal Thouin, directrice des affaires d'assurance, présente l'évaluation du passif des polices au 30 septembre 2024.

7.6.4 PERSPECTIVE SUR LA TARIFICATION 2025-2026

Inf : M^e^ Marie-Chantal Thouin, directrice des affaires d'assurance, présente la tarification 2025-2026 qui sera présentée au Conseil des sections pour recommandation prochainement, soit 750 $ pour la période 2025-2026.

M^e^ Thouin répond aux questions des membres. La recommandation de maintenir la prime d'assurance est justifiée par des surplus importants dans le fonds.

7.7 RAPPORT DU COMITÉ RH

Inf : M^e^ Catherine Ouimet et M^e^ Mylène Lemieux, vice-présidente, présentent au Conseil d'administration le rapport des travaux du Comité RH, notamment quant aux sujets qui suivent : Bilan des activités RH 2024, Bilan de la négociation de convention collective, Plan de contingence en cas de grève ou lockout, Résultats des sondages Amélio (organisation, gestion et intégration), Lancement du plan de développement individuel, Régime de retraite – état de la situation, Rapport de la gestion de performance des directeurs et Outil d'évaluation de la Directrice Générale.

7.8 RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE DEUX EXPERTS-COMPTABLES - SERVICE DE LA QUALITÉ DE LA PROFESSION/SECTEUR INSPECTION PROFESSIONNELLE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec la recommandation soumise.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par M^e^ Martin Hovington, directeur à la Qualité de la profession / Inspection du 8 novembre 2024;

DE RENOUVELER le mandat des experts-comptables nommés ci-dessous pour une durée de trois (3) ans, à titre d'expert-comptable au Service de la qualité de la profession/Secteur Inspection professionnelle, conformément à l'article 112 du *Code des professions* :

- **M. Yves Toulouse CPA auditeur, CA;**
- **M^me^ Karen Renaud, CPA, CA.**

8. DIVERS

Inf : Il n'y a aucun point traité à cette section lors de la présente séance.

9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION

9.1 TABLEAU – EXERCICE ILLÉGAL

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS – FONDS D'INDEMNISATION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.3 RAPPORTS DE VOTATION – SÉANCES VIRTUELLES DU 25 SEPTEMBRE, 11 OCTOBRE ET 8 NOVEMBRE 2024

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.4 AVIS DU CIQ SUR LA DÉFINITION DE LA MISSION DE PROTECTION DU PUBLIC

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.5 JUGEMENT DE LA COUR SUPÉRIEURE DU 23 OCTOBRE 2024

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.6 RAPPORT SUR LA SANTÉ MENTALE DES AVOCATS, PHASE 2

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

La Présidente,

Catherine Claveau
Bâtonnière du Québec

La Secrétaire,

Sylvie Champagne
Secrétaire de l'Ordre